Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260402-04102026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

Date de convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 mars 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à vingt-heures heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : M. Fabrice BIZETTE par Mme Marie CARESMEL.
Était excusé : /
Le Conseil municipal a choisi Madame Charlotte FAILLÉ comme secrétaire.

Délibération n° 04-10-2026
Objet : Argent de poche 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire le dispositif « argent de poche », pour l'été 2026. Il sera proposé aux jeunes d'effectuer des courtes missions d'intérêt général participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jeune et par mission de 3 h 30 comprenant une pause d'une demi-heure. L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel du service concerné sur la commune.
Il est proposé :
- De prendre 10 jeunes d'Irodouër, âgés de 16 à 17 ans inclus,
- De fixer le nombre de missions à 5 par jeune pour l'été,
- De prendre les inscriptions en mairie jusqu'au 31 mai,
- De fixer la rétribution à 15 € la mission,
- De convoquer les jeunes pour un entretien individuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE la mise en place de ce dispositif dans les conditions citées ci-dessus,
FIXE la rétribution à 15 € par mission,
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.